

Conseil municipal de la Ville de Marseille
Lundi 27 juin 2011

Intervention d'Eugène Caselli
Président de Marseille Provence Métropole

Monsieur le Maire, Chers collègues,

La question posée par cette délibération interpelle directement la Communauté urbaine.

L'institution que j'ai l'honneur de présider étant largement au cœur de ce débat institutionnel, j'ai le devoir de donner ma position :

Tout d'abord sur l'aspect purement institutionnel :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole partage, comme l'ensemble des autres intercommunalités, le constat dressé par le Préfet sur l'existence concrète d'un fait métropolitain. La Communauté urbaine s'inscrit totalement dans la démarche de coopération des Intercommunalités des Bouches-du-Rhône, telle qu'affirmée en janvier 2011 et confirmée le 6 mai 2011 lors de la Conférence des Présidents réunie à Aix-en-Provence. La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est très favorable à la constitution d'un pôle métropolitain avec les territoires volontaires, s'attachant ainsi à respecter scrupuleusement les notions de liberté locale et d'autodétermination. Et nous allons voir que ce terme est important. La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, si elle est très volontaire dans cette démarche coopérative, entend prêter une attention toute particulière au contenu de ce pôle. La question du contenu est en effet déterminante, car ce dernier se doit d'être efficient et efficace. Et il s'agit là d'une condition nécessaire et indispensable à l'engagement plein et entier de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans ce projet.

De manière incidente et non forcément liée, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pourrait décider d'opter pour le statut de métropole, tel que le prévoit la loi, puisqu'elle forme un ensemble de plus de 500 000 habitants.

De plus, l'existence de cette Métropole est compatible dans le cadre de la loi avec la participation à un Pôle Métropolitain.

Donc, la question éventuelle de la transformation de la Communauté urbaine en métropole, à périmètre constant, peut légitimement se poser. Et cette question se pose effectivement aujourd'hui, avec une acuité toute particulière. Dans le débat, parfois très vif qui existe sur cette question, la ville de Marseille, qui représente 82% de la population du territoire de MPM, a décidé

de saisir officiellement la Communauté urbaine, par une délibération pour lui demander d'inscrire à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances un rapport permettant le changement de statut et la transformation en métropole.

La Communauté urbaine ainsi saisie, se doit d'apporter une réponse. Celle-ci ne pourra effectivement être donnée qu'après consultation de l'ensemble des élus des communes membres de la Communauté urbaine, afin de jauger de la pertinence d'un tel choix, dans l'intérêt de son territoire et de ses populations. Le débat est en cours, la réflexion doit se poursuivre, sereinement. Et, en rejetant toute précipitation dans le choix, la Communauté urbaine pourra raisonnablement formuler une réponse avant la fin de l'année 2011.

Voilà pour l'aspect institutionnel !

Ensuite sur le fond du débat lui-même :

Je l'ai dit aux Présidents d'Intercommunalité et de Collectivités Territoriales AVANT, PENDANT, ET APRES la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en préfecture le 22 avril dernier :

- Le pôle Métropolitain, qui est le principe autour duquel nous pourrions avoir une position commune, ne doit pas nous détourner de constater la spécificité territoriale et le poids démographique propre à l'agglomération Marseillaise.
- Ce pôle, s'il se construit, doit grandir sur le socle d'un projet global et cohérent, où la notion de solidarité territoriale (j'insiste sur ce concept), doit être en permanence réaffirmée et où les règles de financement des projets ne peuvent prendre en compte le seul critère de population comme clé de répartition financière, du fait des énormes charges de centralité de la deuxième Ville de France (Hôpitaux, universités, transports, tunnels, structure culturelles, opéra, le Stade Vélodrome, les Ports de Plaisance), dont les équipements sont utilisés par tous ceux qui se soignent, travaillent, se cultivent ou étudient à Marseille et habitent ailleurs.
- De plus, par son Port, son urbanisme, et son importance de bassin d'emploi, Marseille capte une grande partie de la pauvreté du département, et je pose la question : jusqu'à quand le pourra-t-elle, sans que cette pauvreté s'inscrive bientôt chez nos voisins ?

Et, au risque de rappeler une évidence, dans un pôle Métropolitain équilibré, les déséquilibres en matière de richesses fiscales entre les Communautés d'agglomérations partenaires doivent être corrigés, pour que toutes puissent s'approprier la dynamique du territoire, car si l'une est oubliée ou moins bien traitée c'est tout l'édifice qui va se fissurer.

Alors, l'erreur à ne pas commettre, serait de créer un pôle Métropolitain PUREMENT DEFENSIF, uniquement destiné à empêcher d'éventuelles fusions d'Intercommunalités et qui reste muet ou insuffisamment précis, sur les nécessaires péréquations financières, et qui passe à la trappe la nécessaire réflexion sur le devenir de l'agglomération Marseillaise.

J'attends donc, que le Pôle Métropolitain, encore à construire, donne toute sa dimension à nos ambitions communes en matière de développement économique, de transports, d'universités, et de recherche, de solidarités urbaines (et j'insiste sur ce mot) et de péréquations financières et sociales.

D'autre part, en tant que Président de la Communauté urbaine, je ne peux m'exonérer d'examiner avec l'ensemble des Maires, s'il n'est pas de l'intérêt de notre territoire de passer au statut de métropole.

Bien entendu, il ne serait être question dans cette affaire de ne pas avoir le respect le plus strict des prérogatives des Maires des Communes et de leurs compétences en matière de PLU, de permis de construire et de fiscalité locale, comme c'est le cas aujourd'hui à la Communauté urbaine dont l'accord de gouvernance est transposable, comme à Nice, dans la Métropole.

C'est vrai, ce serait alors le choix d'un chemin différent, mais complémentaire du pôle métropolitain seul, pour construire le devenir de l'agglomération Marseillaise.

Mais ce serait l'ultime moyen de rappeler une évidence géographique et sociologique incontestable, à savoir que Marseille est la Capitale Régionale du Sud, qu'elle supporte à ce titre d'énormes charges de centralité, que sa Communauté urbaine, et peut être demain une Métropole réduite à 18 communes, n'ont aucune tentation hégémonique n'ayant aucun pouvoir juridique d'absorber des communes voisines comme certains le laissent entendre à tort !

Mais on doit aussi affirmer que l'on doit prendre en compte et notre place et notre spécificité, faute de quoi au nom de l'auto détermination revendiquée par toutes les intercommunalités voisines, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pourrait être tentée de prendre elle-même son destin en main. Ou alors je comprendrais mal que l'auto détermination soit valable pour tous nos voisins à l'exception de MPM.

Et je le dis bien fort à ceux qui menacent de nous fermer la porte du Pôle Métropolitain, si nous accédons au statut de Métropole. Mais peut être ceux-là ont-ils compris toute la force du symbole politique que représente cette métropole car c'est cela la Métropole, un symbole politique puissant vers les forces économiques et sociales du territoire. Toulouse, Nice, Montpellier et Toulon réfléchissent à la Métropole. Quant à Lille et Lyon avec 54 et 82 communes, elles sont déjà des Métropoles.

Vous comprendrez aisément, qu'à titre personnel, Président d'une Communauté urbaine, et à ce titre garant, avec nos 18 Maires des intérêts de cette dernière, si je me refuse à parler d'un grand Marseille, comme le font certains, usant d'une formule trop hégémonique, je ne puis m'inscrire dans la fatalité d'une agglomération Marseillaise dont on ignorerait le rôle central et qui serait privée de moyens nécessaires à son développement et au règlement de problèmes qui impactent les territoires de toutes les Intercommunalités, à un moment où l'on doit décider de notre avenir commun.

Alors, notre Communauté urbaine, entend œuvrer avec les Intercommunalités voisines, à la formation d'une unité territoriale attractive au niveau économique et culturel, en Europe du Sud et en Méditerranée, car ce doit être notre ambition commune pour relever les défis d'aujourd'hui et ceux de demain dans une économie mondialisé.

Il faudra d'ailleurs m'expliquer quelle est la cohérence d'un Port de Marseille qui couvre 3 Intercommunalités : Marseille, le SAN Ouest-Provence et le Pays de Martigues.

Et, c'est bien la nature et le contenu des propositions qui seront faites dans le cadre du projet que nous discuterons au Préfet, qui seront déterminantes pour les décisions que nous aurons à prendre collectivement avec les 18 Maires, au sein de Marseille Provence Métropole, à savoir : Pôle Métropolitain, ou Métropole, ou les deux à la fois.

Les travaux doivent donc se poursuivre, sereinement et sans pression particulière.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, vous comprendrez qu'à un moment où notre réflexion et notre travail de concertation avec les Maires de nos communes ne sont pas aboutis, ce vœu que vous exprimez vient trop tôt par rapport à une échéance qui se situe en fin d'année 2011.

Je me vois donc contraint de refuser d'anticiper sur une décision qui n'est pas encore prise ; voilà pourquoi je ne participerai pas au vote de cette délibération.

Ma position sera Non Participation au vote.